

LA TVA à 5.5% dans la restauration : quelques explications

Chers clients,

Vous en avez sans doute entendu parler dans les médias : le président de la république et la ministre de l'économie ont obtenu l'accord des instances européennes pour l'application du taux réduit de TVA (5.5%) aux activités du secteur de la restauration.

Cette mesure entre en vigueur dès le 1^{er} juillet 2009, tout comme les premières contreparties demandées par le gouvernement, et négociées avec les représentants de la profession : celles-ci n'ayant pas bénéficié du même écho médiatique, nous souhaitons vous les présenter.

1^{er} engagement : baisse des prix

Diminution de 11.8 % des prix de 7 produits choisis par le restaurateur sur une liste de 10 concernés par l'accord. A l'Auberge, la volonté de mise en valeur de nos produits locaux motive le choix des 7 produits suivants :



- le Plat du Jour
- la Formule Complète du midi
- la Féra à la Crème et Vin Jaune du Jura
- le Menu enfant
- une Gourmandise de l'Auberge
- l'Eau minérale Thonon
- Le café au bar

Pas de baisse de prix sur les boissons alcoolisées et les chambres d'hôtel : en effet, le taux de TVA applicable sur ces produits ne change pas (19.6% pour les premières, 5.5% pour les secondes).

2^e engagement : social

Une nouvelle grille de salaire, revalorisée, est en cours de négociation entre les partenaires sociaux. Nos représentants se sont également engagés en matière d'embauche et d'accès à la formation professionnelle : de nouvelles mesures doivent nous parvenir d'ici à fin 2009.

3^e engagement : modernisation et investissement

Une contribution financière des professionnels de la restauration sera également exigée en la matière : l'objectif étant de constituer un fonds de modernisation de la restauration.

D'autre part, le gouvernement a annoncé la disparition, dès le 1^{er} juillet 2009 de certaines aides accordées précédemment à la profession (aides forfaitaires à l'emploi spécifiques aux Hôtels et Restaurants, et différentes mesures fiscales dont l'aide aux extras).

Par cette illustration chers clients, vous comprendrez pourquoi la baisse des prix ne sera répercutée que sur 7 de nos produits : c'est en effet sur différentes mesures (baisse des prix, création d'emploi, amélioration de la situation des salariés et modernisation du secteur) que se matérialisera le souhait exprimé par nos dirigeants nationaux de « répercuter totalement les gains obtenus » par la baisse du taux de TVA.